

# Bulletin d'adhésion

## Collectivités, centres de formations et associations

Adhésion valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

2023  
LA SFA DEVIENT  
ASSOCIATION  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



### Vous êtes :

- Une collectivité
- Un centre de formation
- Une association

### Votre collègue :

- Consultant et expert
- Arboriste grimpeur
- Amateur et grand public
- Gestionnaire de patrimoine arboré
- Enseignant, chercheur et vulgarisateur

## ADHÉSION PERSONNE MORALE 200 € NON IMPOSABLE

### ■ Membre actif

Prend part à l'assemblée générale  
Vote à l'assemblée générale  
Peut postuler au conseil d'administration

### ■ Abonnement aux services de l'association

Abonnement papier et numérique à *La Lettre de l'arboriculture*  
Abonnement à la Chronique de l'Arbre et au blog  
Publication des offres d'emploi  
Référencement dans l'annuaire en ligne  
Logo « membre » de l'année  
Tarif préférentiel aux documents de la « Campagne Respectons les Arbres »  
Possibilité de participer aux Rencontres d'Arboricultures

## Avantage préférentiel

### POUR UN ABONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE À LA LETTRE

- 1 exemplaire : 90 €
- 2 exemplaires : 160 €



## Modalités de règlement

### ■ Par chorus

Transmettre un bon de commande à [secretariat@sfa-asso.fr](mailto:secretariat@sfa-asso.fr)

■ **Par chèque** à adresser accompagné du bulletin à  
Société Française d'Arboriculture  
Chez Gérard Ferret - 1935, route du Martrat  
71390 MARCILLY LES BUXY

### ■ Par virement

TITULAIRE Association Société Française d'Arboriculture  
IBAN FR76 1460 7000 7668 8136 7904 127  
BIC CCBPFRPPMAR

## Renseignements

Nom de l'établissement .....

Nom du service demandeur .....

Nom et prénom du représentant .....

Adresse de livraison de la lettre .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-mail .....

Site web .....